

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2026

ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES

ÉPREUVE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Durée de l'épreuve : **3 heures 30**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

**Le candidat traite la première partie
ET un sujet au choix dans la deuxième partie**

Répartition des points

Première partie - dissertation	10 points
Deuxième partie - étude de documents au choix	10 points

PREMIÈRE PARTIE

Le candidat traite le sujet suivant :

Dissertation

L'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde sportif est-elle aujourd'hui une réalité ou seulement une intention affichée ?

DEUXIÈME PARTIE

Le candidat traite un sujet au choix parmi les sujets 1 et 2.

Il précise sur la copie le numéro du sujet choisi.

SUJET 1

En vous appuyant sur l'analyse des documents présentés, sur vos connaissances et sur votre expérience personnelle, vous présenterez et justifierez au moins deux propositions concrètes destinées à encourager, dans votre entourage, l'activité physique à des fins de santé.

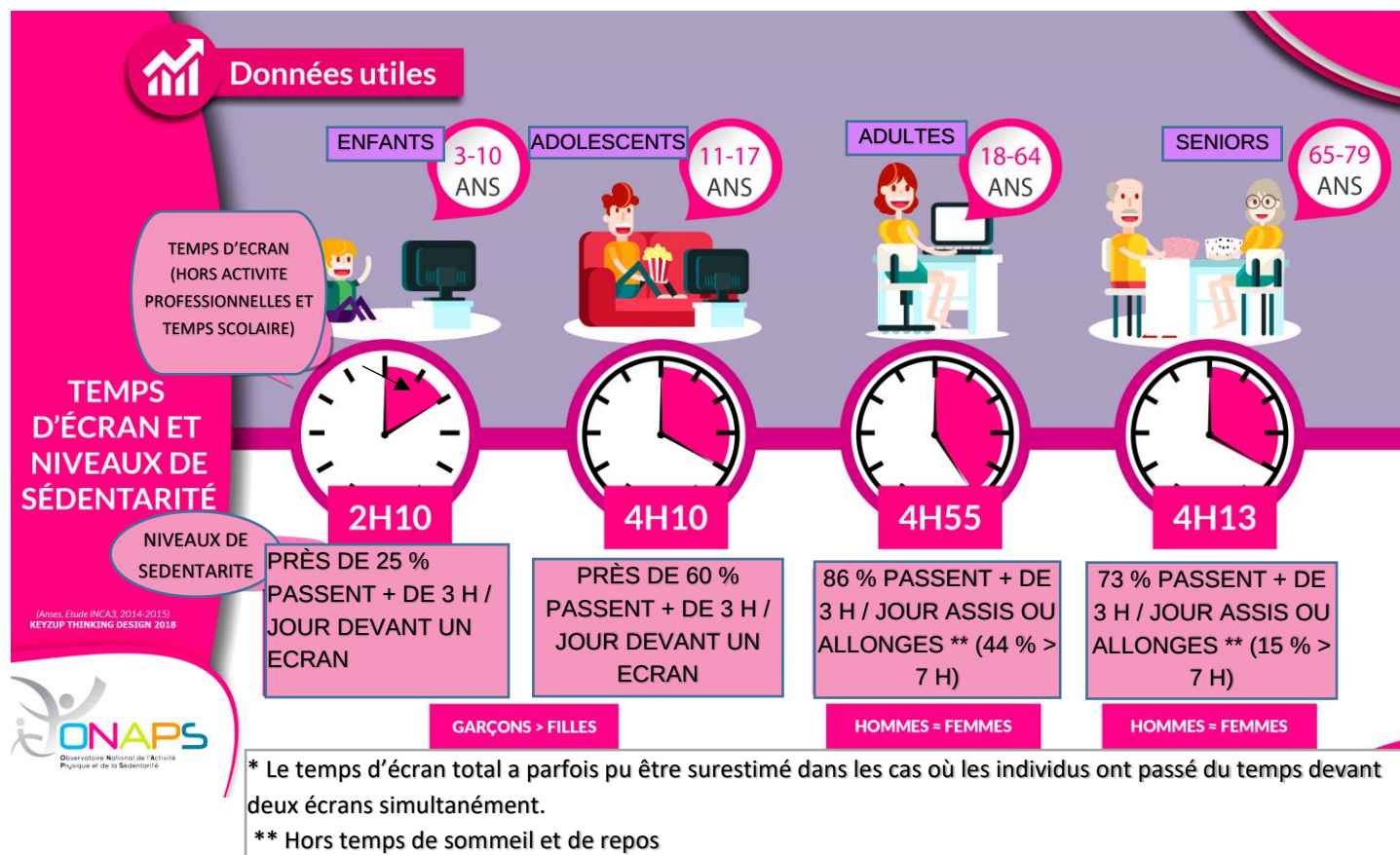
Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.

Document 1. Infographie : Temps d'écran et niveaux de sédentarité, 2018.

Document 2. Extrait de texte : Activité physique, sédentarité et santé, Plan National Nutrition Santé, 2025.

Document 3. Graphique : Premier motif de pratique sportive (15-29 ans), 2022.

Document 1 : Temps d'écran et niveaux de sédentarité.



Source : ONAPS 2018 – Données issues de l'étude ANSES (INCA3, 2014-2015).

Document 2 : Activité physique, sédentarité et santé.

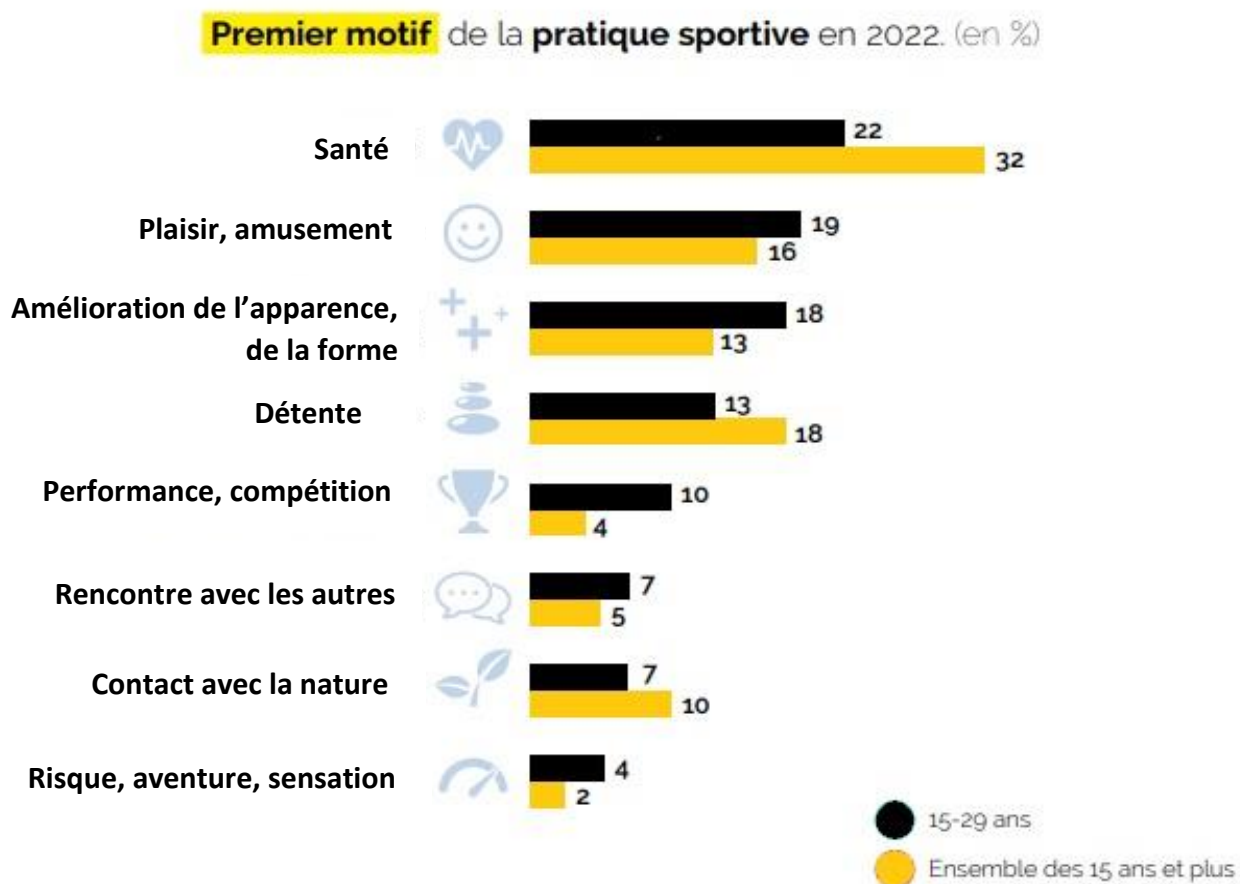
Pratiquer une activité physique régulière ne suffit pas à compenser une sédentarité excessive. Pour agir sur l'état de santé, il faut donc agir sur les deux : à la fois augmenter le niveau de l'activité physique et limiter la sédentarité.

En France, la recommandation diffusée par le ministère chargé de la santé dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS), est de pratiquer l'équivalent d'au moins 30 minutes de marche rapide par jour au minimum 5 fois par semaine pour les adultes et l'équivalent d'au moins 60 minutes par jour pour les enfants et adolescents. Concernant la sédentarité, il est recommandé de réduire le temps total quotidien passé assis et de se lever et marcher quelques minutes au moins toutes les 2 heures.

Source : site du Ministère chargé de la Santé — Programme national nutrition santé (PNNS), mars 2025.

Document 3 :

Premier motif de pratique sportive (en %) selon l'âge (15-29 ans / ensemble des 15 ans et plus).



Lecture : En 2022, 22 % des 15-29 ans qui ont pratiqué au moins une activité sportive affirment que la santé est le premier motif de pratique sportive.

Champ : France entière, pratiquants d'au moins une activité sportive.

Source : INJEP, ministère des sports, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives.

Source : INJEP / ministère des Sports / CREDOC, Baromètre national des pratiques sportives 2022, repris sur sante.gouv.fr.

SUJET 2

En vous appuyant sur l'analyse des trois documents présentés, sur vos connaissances et sur votre expérience personnelle, vous présenterez et justifierez au moins deux propositions concrètes destinées à lutter contre les violences dans le monde du sport.

Document 1. Extrait de journal : Une véritable acceptation de la violence dans le milieu du sport, 2025.

Document 2. Photographie : L'entraîneur s'emporte contre l'arbitre, 2025.

Document 3. Affiche : Signaler des violences dans le sport, 2024.

Document 1 : Une véritable acceptation de la violence dans le milieu du sport.

Selon une enquête menée en 2024 et révélée le 15 janvier, 58 % des sportives et sportifs disent avoir vécu au moins une fois des actes de violence. Ceux-ci touchent plus les sports collectifs et sont principalement commis par les pairs et les entraîneurs. [...] Les violences dans la pratique sportive sont récurrentes et souvent cachées.

Pour 46 % d'entre eux, l'agression subie était psychologique (harcèlement, humiliation ou insulte) et pour 23 % la violence subie était physique.

Source : Site internet du *Monde*, 17 janvier 2025.

Document 2 : L'entraîneur s'empporte contre l'arbitre.



Source : site *radiofrance.fr*, Titre de l'émission : La France n'est pas un pays de sport, podcast vendredi 07 mars 2025.

Document : 3 Signaler des violences dans le sport.



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr

S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

 SIGNAL-SPORTS



Source : Gouvernement français, *info.gouv.fr*, article « Violences dans le sport : coup de projecteur sur Signal-Sports », publié le 7 mars 2024.